

Lourdes, le 6 juillet 2012

**ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS  
« GAVES DE PAU ET DE CAUTERETS (ET GORGES DE CAUTERETS) »**

**COMPTE RENDU DU COMITE DE SUIVI N°4 DU 3 JUILLET 2012**

**Présent(e)s:**

Mme CARRERE, Présidente du Comité de Pilotage et du SYMIHL, Maire de Lau-Balagnas  
M. AZAVANT, Conseiller général d'Argelès-Gazost  
M. CAMON, Maire de Préchac  
M. CASTEROT, Maire de Geu  
M. GARROT, Maire de Lugagnan  
M. NADAU, Maire de Saligos  
M. PEDARRIBES, Maire de Sère en Lavedan  
M. LEBORGNE, Adjoint commune de Luz  
M. PEYRAMAYOU, Adjoint maire d'Aucun  
M. MACIAS, Représentant mairie de Soulom  
M. RIPOCHE, Chargé de mission Beaucens  
M. MENARD, M. ADISSON et Mme SALANOVA, DDT 65  
M. DUPLAN, CATER 65  
M. ALONSO, Responsable pôle territoire de la Chambre d'Agriculture 65  
M. DELISSE, ONEMA 65  
M. POUEYTO, CDCK 65  
M. BEAUFREIRE, Bureau d'études GEODIAG  
M. BELAIGUES, technicien rivière du SYMIHL  
M. SANSAS, technicien rivière du SIVOM Lourdes Est et Communauté de communes du Val d'Azun  
M. TERRIER, SHEM Soulom  
M. DEBARROS, Représentant des petits exploitants hydroélectriques  
M. VILLEMUR, EDF  
M. POMAREZ, Pisciculture La truite des Pyrénées  
Mme ROST, Association Davantaygue devant l'Eau  
M. DANJAU, ANPER-TOS-Pyrénées  
M. PICOU, AAPPMA Pierrefitte-Nestalas  
M. POULOT, AAPPMA de Cauterets  
M. COSTE, Président Société de Chasse Davantaygue  
M. BELLY, Président Société de chasse de la Diane de St Savin  
Mme TINTET, SMDRA  
Mlle MANSANNÉ, SMDRA

**Excusé(e)s:**

M. le Sous-préfet  
M le Maire de Pierrefitte-Nestalas,  
M. le Président de la Communauté de communes d'Argeles  
M. GARCIA, présidents des piégeurs 65  
M. ROLLET, du Parc National des Pyrénées  
M. XERRI, ARPE

\*\*\*\*\*

Ordre du jour de la séance :

- état d'avancement du projet de révision du périmètre du site Natura 2000,
- point sur les actions mises en œuvre (projet MAET 2012, formations des acteurs locaux, éducation à l'environnement)
- état d'avancement de l'étude de la dynamique fluviale du gave de Pau,
- questions diverses.

☞ *Le présent compte-rendu ainsi que les diaporamas projetés en séance sont téléchargeables sur le site internet dédié à Natura 2000 en vallées des Gaves à l'adresse suivante: <http://valleesdesgaves.n2000.fr>*

## **Introduction**

Mme CARRERE, Maire de Lau-Balagnas et Présidente du Comité de Pilotage (COPIL), ouvre la séance de ce quatrième comité de suivi du site Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets » en remerciant l'ensemble des participants.

Elle présente Emilie MANSANNE, nouvelle animatrice chargée de l'animation du DOCOB, et remplaçante d'Hélène TINTET, désormais responsable du pôle environnement et chargée du contrat de rivière au SMDRA. Mme CARRERE énonce l'ordre du jour puis laisse la parole à Mlle MANSANNE.

## **Etat d'avancement du projet de révision du périmètre du site**

Mlle MANSANNE rappelle que la démarche a débuté en 2009. Les éléments constitutifs du dossier (note de présentation du site, cartographie du périmètre proposé et liste des communes et EPCI consultés) ont été transmis à la DTT l'été dernier, où le dossier est actuellement en cours de finalisation. Mlle MANSANNE cède la parole à M. MENARD, responsable du bureau de la biodiversité, qui s'occupe du dossier en DTT.

M. MENARD indique que le dossier est prêt, la consultation officielle devrait être lancée rapidement par le préfet. Au niveau réglementaire, les communes et EPCI directement concernés par le projet de modification du périmètre doivent être consultés. Ils auront 2 mois pour transmettre leur avis, qui en cas de non retour, sera considéré comme favorable. Par ailleurs, la communauté de commune de la Vallée de Barèges et le SYMIHL (structures porteuses des brigades vertes) ainsi que le SMDRA seront consultés, même s'ils ne sont pas des EPCI. Au bilan, 26 communes, 24 EPCI et les structures non EPCI précédemment citées seront consultés. La consultation devrait se terminer entre septembre et octobre. Le préfet transmettra alors un avis motivé au Ministère de l'Ecologie et au Muséum d'Histoire Naturelle. Le dossier sera ensuite envoyé à la commission européenne au titre de proposition de modification de périmètre. La commission rendra ensuite sa décision au Ministère de l'Ecologie. Si celle-ci est favorable, le périmètre sera modifié par arrêté ministériel.

## Point sur les actions mises en œuvre

### • Le projet MAET

Mme MANSANNE précise que l'élaboration et l'animation d'un projet MAET sont prévues dans deux fiches action du DOCOB. Le SMDRA a délégué ces missions à la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées. Le projet vise à inciter les exploitants agricoles à s'engager dans des mesures environnementales permettant de maintenir, voire d'améliorer les pratiques favorables aux espèces et aux habitats. Les engagements volontaires font l'objet de contrats de 5 ans entre l'agriculteur et l'Etat, avec une rémunération annuelle (aides financières de l'Etat et de l'Europe).

La campagne d'animation de 2011 a été satisfaisante, avec 21 agriculteurs engagés pour une surface totale de 186.32 hectares. Il restait néanmoins un potentiel d'exploitants susceptibles de s'engager. Ainsi, les objectifs de la campagne d'animation de 2012 étaient d'une part de répondre aux attentes des exploitants qui hésitaient en 2011, et d'autre part, d'aider les exploitants intéressés par la mesure « reconversion de terres arables en prairies » qui n'ont pas pu s'engager en 2011 pour des raisons de calendrier. Cette année, cinq agriculteurs se sont engagés, pour une surface totale de 28.25 hectares et un linéaire de 2513 ml. Le tableau suivant rassemble les engagements pris en 2012 en fonction des différentes mesures.

Milieux	MESURES	Nombre d'unité*
PRAIRIES	Gestion Extensive des prairies avec limitation de fertilisation azotée à 65U/ha/an	3.87 ha
	Gestion Extensive des prairies avec limitation de fertilisation azotée à 65U/ha/an et Retard de fauche	22.81 ha
	Remise en état des prairies humides après inondation avec Fertilisation azotée limitée à 65U/ha/an	1.11 ha
	Reconversion de terres arables en prairies avec limitation de fertilisation azotée à 65U/ha/an	0.46 ha
LINEAIRE	Entretien annuel de fossés et rigoles de drainage et d'irrigation	2513 ml

### • Formation des acteurs locaux sur les espèces invasives

Mme MANSANNÉ souligne que le DOCOB prévoit l'organisation de formation pour les acteurs locaux. Cette année, une formation sur les espèces invasives sera organisée de manière à ce que les agents des collectivités locales travaillent sur l'espace rivière tout en prenant en compte les espèces envahissantes afin de limiter leur propagation. La formation sera proposée aux agents communaux qui s'occupent de l'entretien à proximité des cours d'eau ainsi qu'aux agents des techniciens rivière. Elle sera portée par l'ADASEA Midi-Pyrénées et se déroulera en septembre ou octobre.

### • Education à l'environnement

Mme MANSANNÉ rappelle qu'une proposition d'intervention scolaire sur les thèmes de la loutre et de l'eau a été envoyée début juin 2011 par l'animatrice à l'ensemble des

écoles du site Natura. Des présentations sur la loutre ont alors été réalisées en avril et mai 2012 dans trois écoles : les écoles primaires d'Ayzac-ost et Agos, la maternelle de Lau-Balagnas et l'école primaire Lapacca de Lourdes. Une sortie sur le sentier pédagogique « les mots du gave » à Argeles a ensuite été organisée pour chaque classe. Avec l'aide du technicien rivière du SYMIHL, les enfants ont pu découvrir le milieu de vie de la loutre, rechercher des indices de la présence de l'espèce et aborder la notion de chaîne alimentaire.

- **Divers**

Mme MANSANNE précise que l'exposition itinérante Natura 2000 présentant les 14 sites Natura 2000 et les principales thématiques des vallées des Gaves vient de passer de la maison du Parc National des Pyrénées de Luz à celle de Gavarnie.

Elle informe ensuite de la parution de la seconde liste locale du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, fixée par l'arrêté préfectoral du 24 avril 2012. Les formulaires simplifiés pour les petits projets ou les manifestations sportives sont toujours disponibles et téléchargeables sur le site internet Natura 2000 en vallées des Gaves. Un projet de communication autour du sujet devrait se mettre en place avec d'autres animatrices Natura 2000 en Vallée des gaves.

### **Etat d'avancement de l'étude de la dynamique fluviale du gave de pau**

Mme MANSANNE rappelle que l'objectif de l'étude est de comprendre le fonctionnement dynamique des gaves afin de mettre en œuvre des actions de gestion, dans le cadre de Natura 2000 et du Contrat de Rivière, qui prennent en compte l'évolution dynamique des milieux mais aussi de la rivière (logique amont/aval, mobilité latérale, enfouissement du lit, inondabilité, transport solide...). Ces considérations permettront de garantir l'efficacité des actions dans le temps.

Le calendrier de réalisation de l'étude est annoncé :

- de juin 2011 à avril 2012 : Phase 1 - Etat des lieux et diagnostic
- **de avril à début juillet 2012 : Phase 2 – Définition d'une stratégie de gestion**
- de aout à début octobre 2012 : Phase 3 - Définition d'un espace et des règles de gestion
- de octobre à novembre 2012 : Phase 4 – Elaboration d'un programme pluriannuel de gestion

Mme MANSANNE précise que la seconde phase se termine. Celle-ci vise à partager le diagnostic technique et territorial, puis à conduire une démarche concertée pour désigner et hiérarchiser les enjeux et objectifs opérationnels présents sur le territoire.

La parole est laissée à M. BEAUFREERE de Géodiag, qui présente le bilan de la concertation menée pendant la seconde phase.

- **Déroulement de la concertation**

La concertation avec les élus a été organisée par groupe de communes. Ainsi, 6 groupes ont été définis, chacun représentant un secteur homogène. Pour chaque groupe, une réunion de concertation a eu lieu. D'autres réunions de concertation ont été animées de manière à recueillir les avis des institutionnels et des usagers. Au final, une large concertation a été menée entre avril et mai 2012. A l'issu des réunions, deux documents ont été remis aux élus de chaque commune. Le premier consistait à définir puis à hiérarchiser les enjeux importants sur le territoire, en les associant au domaine de la sécurité publique, l'intérêt général ou la socio-économie. Le second concernait la définition et le classement des objectifs opérationnels.

- **Bilan de la concertation**

Un premier bilan de cette phase peut être dressé en termes de participation : malgré une contrainte de temps avec des délais assez courts, la participation des communes a été bonne puisque 85 % de communes ont répondu présentes.

Concernant la désignation des enjeux importants, ce sont ceux liés aux réseaux routiers qui présentent les préoccupations les plus fortes pour les élus, probablement en raison du contexte de crue torrentielle. Ces enjeux ressortent vis-à-vis de la sécurité publique, l'intérêt général ou la socio-économie. On aurait pu penser que les enjeux jugés les plus importants par rapport à la sécurité publique concerneraient les zones urbaines. Les élus estiment surement que ces zones sont peu exposées et / ou bien protégées.

D'autre part, la plus grosse préoccupation des élus en termes d'objectifs opérationnels repose sur la gestion des berges et la mobilité fluviale. Viennent ensuite les objectifs liés à la gestion des inondations et la propagation des crues. La valorisation patrimoniale et touristique est également importante pour les élus.

En revanche, les objectifs relatifs à l'hydrologie, la continuité écologique ou aux zones humides ne sont pas mis en avant. Au final, on observe une volonté de maîtriser les risques fluviaux en empêchant la mobilité latérale des cours d'eau. Cela peut indiquer que les interdépendances amontaval, lit mineur-lit majeur, ou encore inondation-mobilité sont méconnues ou peu prises en compte.

À travers la définition des objectifs et enjeux prioritaires, une confrontation entre des visions de gestion différentes est mise en avant. D'une part, la gestion localisée en fonction des situations ponctuelles problématiques est opposée à une gestion intégrée, qui prendrait en compte les répercussions à distances des opérations que l'on ferait à échelle localisée. La première vision regroupe la majorité des élus. D'un autre côté, on peut opposer une gestion centrée sur les équilibres socio-économique, les équipements collectifs et la sécurité publique à une gestion qui prendrait en compte les ressources aquatiques, le patrimoine naturel... Les élus sont actuellement davantage préoccupés par les aspects socio-économiques.

- **Principaux sujets abordés lors des réunions de concertation**

L'exposition aux inondations est une préoccupation présente sur les petits affluents qui n'ont pas été étudiés. Il est question de l'entretien des petits ouvrages et de l'encombrement du lit des cours d'eau.

La notion de préservation ou de restauration des zones tampons est mieux prise en compte mais les possibilités d'actions restent très limitées. Il faut approfondir l'information.

La gestion des atterrissements focalise l'attention et suscite des désaccords. Leur gestion devrait être un point spécifique du prochain plan pluriannuel de gestion (PPG).

Enfin, les élus ont souligné la lourdeur et la lenteur des procédures administratives, inadaptées dans un contexte de régime de crues torrentielles. Il faudrait élaborer des formulaires ou procédures simplifiées pour le prochain PPG.

- **Présentation de la phase 3**

M. BEAUFREERE termine en présentant la prochaine phase de l'étude, qui consiste en la définition d'un espace et des règles de gestion. Cette étape démarera dès le mois prochain par des réunions de concertation avec les élus, et prendra en compte les petits affluents, le lit majeur et les cônes torrentiels et l'espace de mobilité sur certaines portions (Cauterets, de Luz à Saligos, de Soulom à Argeles). Le tracé de l'espace de mobilité admissible sera proposé par Géodig. Les remarques seront recueillies et prises en compte pour arriver à la validation d'un espace de gestion intégrant la mobilité fluviale.

M. BEAUFREERE insiste sur l'importance du devenir du lac des gaves, qui sera à l'origine des autres décisions de gestion. Il présente l'arbre de décision qui aidera les élus dans leur choix pour ce point clé de l'étude : laisser ou retarder le comblement du lac.

- **Discussion :**

M.DUPLAN souligne qu'il est impossible de stopper le comblement. Entre 2005 et 2012, trente pourcents du lac ont été comblés. La plupart du comblement se fait en période de crue. On peut toutefois essayer de le retarder.

M. DELISSE propose de garder le lac et de déplacer le lit du gave. Mme CARRERE indique que cette possibilité avait été évoquée mais refusé par certains services de l'Etat. M. ADISSON précise que les travaux nécessaires au déplacement du lit du cours d'eau seraient très lourds. M. BEAUFREERE rappelle l'enjeu d'une conduite de gaz qui longe le gave et qu'il faudrait aussi déplacer.

M.BEAUFREERE souligne le recul des zones tampons accélère les crues pour l'aval. Il rappelle également que le lac des gaves n'a pas d'effet écrêteur.

## **Conclusion**

Mme CARRERE remercie l'ensemble des membres du comité de suivi de leur participation.

Emilie MANSANNÉ  
Animatrice Natura 2000, SMDRA